

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 24 Mars à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 17/03/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 17/03/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à M. DAUDIN Francis

Excusé(s) : M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GOURIOU Véronique

2023/027 – Subventions - Année 2023

**Vu** le Code de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

**Vu** les demandes de subventions présentées par les Associations, accompagnées de leur bilan,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ALLOUER** les subventions suivantes aux différentes associations au titre de l'exercice 2023 :

Associations	Vote subvention 2023
Centre Social Val de Loir pour " Carna'Val du Loir "	150.00€
Gymnastique volontaire	150.00€
Amicale des Chasseurs et Petits Gibiers	100.00 €
Pour la création artistique des enfants (ACADE)	500.00€
Club de l'Age d'or	150.00 €
Association Harmonie de Marçon	900.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 235.00€
Marçon Hier et Aujourd'hui	500.00 €
Unacita canton de la Chartre sur le Loir	100.00 €

La Clef aux Champs	200.00 €
Les Riverains de Marçon	250.00€
Ani'Marçon	350.00€
Association " Les amis du barrage de Coëmont "	50.00€
Comité du souvenir Français	50.00€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/04/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme GOURIOU Véronique